**No 5543**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

**Session ordinaire 2006-2007**

**Projet de loi**

portant interdiction de la vente de boissons alcooliques

à des mineurs de moins de seize ans

Le projet de loi vise à étendre l’interdiction de la vente d’alcool aux jeunes de moins de seize ans à tous les commerces, notamment aux supermarchés et stations-service.

Actuellement, pareille interdiction concerne exclusivement les débits de boissons concernés par l’article 20 de la loi modifiée du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets et selon lequel “il est interdit de servir ou d’offrir des boissons alcooliques à des mineurs de seize ans.“

A part donc les débits de boissons, la législation luxembourgeoise en matière de vente et de consommation d’alcool ne comporte aucune disposition spécifique relative aux mineurs d’âge. Or, force est de constater que la consommation d’alcool parmi les jeunes représente un problème préoccupant. Les premiers contacts avec l’alcool ont tendance à se situer à un âge de plus en plus jeune.

Différentes études ont montré qu’au Luxembourg, tout comme dans les autres pays membres de l’Union européenne, l’âge moyen à partir duquel les mineurs commencent à consommer des boissons alcooliques a tendance à baisser de manière inquiétante.

Cette situation a amené le Gouvernement à proposer la présente interdiction qui s'ajoute d'ailleurs à une autre mesure en vigueur depuis le 1er janvier 2006 consistant à frapper lesdits alcopops d'une taxe substantielle.

Malgré toutes les bonnes intentions, il faut rester conscient que l'interdiction proposée par le présent projet, si elle est importante, ne suffira toutefois pas à elle seule à endiguer le phénomène de la consommation d'alcool chez les jeunes. N’oublions pas que l’interdit peut paraître particulièrement attrayant aux yeux des jeunes. A côté d’une responsabilisation accrue des commerçants, il faudra donc procéder à de larges campagnes de sensibilisation au niveau de l'éducation que ce soit dans la sphère familiale ou au sein respectivement dans l'entourage de l'école.